



Conférence des Parties

**Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt et unième
session, tenue à Paris du 30 novembre au 13 décembre 2015**

Première partie : Délibérations

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1–2	6
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	3–34	6
A. Élection du Président de la vingt et unième session de la Conférence des Parties	3	6
B. Adoption du règlement intérieur	4–5	6
C. Adoption de l'ordre du jour	6–8	7
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président	9–13	9
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs	14	10
F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires	15–26	10
G. Dates et lieux des futures sessions	27–29	12
H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	30–31	13
I. Participation	32–33	13
J. Documentation	34	13
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour)	35–49	13
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique . . .	35–41	13
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	42–49	15



IV.	Plateforme de Durban pour une action renforcée (décision 1/CP.17) (Point 4 de l'ordre du jour)	50–76	16
A.	Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée	50–52	16
B.	Adoption d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, élaboré au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties	53–76	16
V.	Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention (Point 5 de l'ordre du jour)	77–78	20
VI.	Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 (Point 6 de l'ordre du jour)	79–83	20
A.	Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention	80–81	20
B.	Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention	82–83	20
VII.	Rapport du Comité de l'adaptation (Point 7 de l'ordre du jour)	84–87	21
VIII.	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Point 8 de l'ordre du jour)	88–89	21
IX.	Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique (Point 9 de l'ordre du jour)	90–99	22
A.	Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques	90–95	22
B.	Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention	96–99	23
X.	Examen de la période 2013-2015 (Point 10 de l'ordre du jour)	100–102	23
XI.	Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (Point 11 de l'ordre du jour, <i>laissé en suspens</i>)		24
XII.	Questions relatives au financement (Point 12 de l'ordre du jour)	103–121	24
A.	Financement à long terme de l'action climatique	104–107	24
B.	Rapport du Comité permanent du financement	108–112	24
C.	Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat	113–116	25
D.	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial	117–121	25

XIII.	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 13 de l'ordre du jour)	122–124	26
XIV.	Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 14 de l'ordre du jour)	125–126	26
XV.	Renforcement des capacités au titre de la Convention (Point 15 de l'ordre du jour)	127–129	26
XVI.	Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (Point 16 de l'ordre du jour)	130–135	27
	A. Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)	130–132	27
	B. Questions relatives aux pays les moins avancés	133–135	27
XVII.	Questions de genre et changements climatiques (Point 17 de l'ordre du jour)	136–137	27
XVIII.	Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires (Point 18 de l'ordre du jour)	138	28
XIX.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 19 de l'ordre du jour)	139–146	28
	A. Rapport d'audit et états financiers de 2014	139–140	28
	B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015	139–140	28
	C. Budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017	141	28
	D. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention	142–146	28
XX.	Réunion de haut niveau (Point 20 de l'ordre du jour)	147–154	29
	A. Déclarations des Parties	153	29
	B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs	154	30
XXI.	Questions diverses (Point 21 de l'ordre du jour)	155	30
XXII.	Conclusion des travaux de la session (Point 22 de l'ordre du jour)	156–160	30
	A. Adoption du rapport de la vingt et unième session de la Conférence des Parties	159	31
	B. Clôture de la session	160	31
Annexes			
I.	Informations communiquées conformément au paragraphe 104 de la décision 1/CP.21 relatif à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris (art. 21)		32
II.	Parties à la Convention, États observateurs et organismes des Nations Unies ayant participé à la vingt et unième session de la Conférence des Parties		38
III.	Calendrier des sessions des organes de la Convention, 2016-2020		42
IV.	Documents dont était saisie la Conférence des Parties à sa vingt et unième session		43

Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt et unième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties

FCCC/CP/2015/10/Add.1

Décision

1/CP.21 Adoption de l'Accord de Paris

FCCC/CP/2015/10/Add.2

2/CP.21 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques

3/CP.21 Rapport du Comité de l'adaptation

4/CP.21 Plans nationaux d'adaptation

5/CP.21 Financement à long terme de l'action climatique

6/CP.21 Rapport du Comité permanent du financement

7/CP.21 Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat

8/CP.21 Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

9/CP.21 Méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

10/CP.21 Examen de la période 2013-2015

11/CP.21 Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

12/CP.21 Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques en s'appuyant sur le Mécanisme technologique

13/CP.21 Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention

FCCC/CP/2015/10/Add.3

14/CP.21 Renforcement des capacités au titre de la Convention

15/CP.21 Mandat relatif à l'examen intermédiaire du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention

16/CP.21 Autres modes d'action, tels que des démarches communes en matière d'atténuation et d'adaptation pour la gestion intégrale et durable des forêts

17/CP.21 Principes supplémentaires visant à garantir la transparence, la cohérence, l'exhaustivité et la pertinence des informations fournies sur la façon dont toutes les garanties mentionnées dans l'appendice I de la décision 1/CP.16 sont prises en compte et respectées

- 18/CP.21 Questions de méthodologie relatives aux avantages non liés au carbone résultant de la mise en œuvre des activités visées au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16
- 19/CP.21 Prolongation du mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés
- 20/CP.21 Examen technique en 2016 des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention
- 21/CP.21 Questions administratives, financières et institutionnelles
- 22/CP.21 Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017
- 23/CP.21 Dates et lieux des futures sessions

Résolution

- 1/CP.21 Remerciements au Gouvernement de la République française et aux habitants de Paris

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP), convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été ouverte le 30 novembre 2015 sur le site de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris-Le Bourget (France) par le Président de la vingtième session¹, M. Manuel Pulgar-Vidal (Pérou), qui a fait une déclaration liminaire.

2. Au cours de la cérémonie inaugurale, des déclarations ont été prononcées par la Secrétaire exécutive, M^{me} Christiana Figueres, et S. A. R. le Prince de Galles².

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la vingt et unième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1^{re} séance de la COP³ le 30 novembre, le Président de la vingtième session, M. Pulgar-Vidal, a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la présidence de la COP était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux. Il a informé les Parties qu'une candidature avait été reçue des États d'Europe occidentale et autres États. Sur sa proposition, la COP a élu par acclamation à la présidence M. Laurent Fabius, Ministre français des affaires étrangères et du développement international. Le Président élu a fait une déclaration⁴.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 2^e séance, le 1^{er} décembre, le Président a rappelé que le Président de la vingtième session de la COP avait proposé de mener des consultations intersessions sur la question du règlement intérieur et d'informer la COP de toute évolution à cet égard, ce que les Parties avaient approuvé. Constatant qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur ce point, le Président a proposé que, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur figurant dans le document FCCC/CP/1996/2 continue d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. Il a proposé en outre que M. Xavier Sticker (France) tienne des consultations informelles sur la question et en communique le résultat à la Conférence.

5. À la 10^e séance, le 10 décembre, le Président a indiqué qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur cette question. Sur proposition du Président, la COP a décidé de continuer à appliquer le projet de règlement intérieur comme indiqué au paragraphe 4

¹ La vingt et unième session de la COP s'est tenue en même temps que la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct (FCCC/KP/CMP/2015/8). Les délibérations des séances communes de la COP et de la CMP figurent dans les deux rapports.

² Disponible à l'adresse : http://unfccc.int/meetings/paris_nov_2015/items/9333.php.

³ Les séances de la COP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

⁴ Disponible à l'adresse : http://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/cop21cmp11_opening_speech_fabius_fr.pdf.

ci-dessus, et a convenu que le Président poursuivrait les consultations pendant la période intersessions et lui ferait rapport à sa vingt-deuxième session.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. À sa 2^e séance, la COP a examiné une note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/CP/2015/1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la vingtième session de la COP et après consultation du Bureau de la Conférence.

7. Le Président a proposé d'adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/CP/2015/1, à l'exception du point 11 (« Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats ») qui, conformément à la pratique récente, serait laissé en suspens.

8. Sur proposition du Président, la COP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Président de la vingt et unième session de la Conférence des Parties;
 - b) Adoption du règlement intérieur;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
 - g) Dates et lieux des futures sessions;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Plateforme de Durban pour une action renforcée (décision 1/CP.17) :
 - a) Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée;
 - b) Adoption d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, élaboré au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties.
5. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention.
6. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention;

- b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.
7. Rapport du Comité de l'adaptation.
8. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
9. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques;
 - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention.
10. Examen de la période 2013-2015.
11. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*point laissé en suspens*)⁵.
12. Questions relatives au financement :
 - a) Financement à long terme de l'action climatique;
 - b) Rapport du Comité permanent du financement;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.
13. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
14. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
15. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
16. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention :
 - a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
 - b) Questions relatives aux pays les moins avancés.
17. Questions de genre et changements climatiques.
18. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
19. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2014;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015;
 - c) Budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;

⁵ Le point 11 de l'ordre du jour avait également été laissé en suspens à la vingtième session de la COP. Il a été repris dans l'ordre du jour provisoire de la session conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

- d) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
- 20. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
- 21. Questions diverses.
- 22. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du rapport de la vingt et unième session de la Conférence des Parties;
 - b) Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

9. À la 2^e séance, le Président a informé la COP que M. Cheikh Ndiaye Sylla (Sénégal), Vice-Président de la COP, avait mené des consultations sur la question au cours des sessions des organes subsidiaires tenues auparavant durant l'année. Le Président a remercié M. Sylla pour les travaux effectués à cet égard.

10. Le Président a invité les groupes et les collectifs concernés à soumettre toutes les candidatures en attente au plus tard le 4 décembre 2015 à 20 heures. Sur sa proposition, la COP a décidé de remettre l'élection des autres membres de son Bureau à plus tard dans la session en même temps que l'élection des membres du bureau des autres organes.

11. Le Président a informé la COP que, conformément à l'article 22 du projet de règlement intérieur en vigueur, les membres du Bureau exerceraient leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

12. À la 10^e séance, sur l'invitation du Président, la COP a élu les autres membres de son Bureau⁶. Le Bureau de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) était composé comme suit :

Bureau

Président	M. Laurent Fabius (France)
Vice-Présidents	M. Khalid Abuleif (Arabie saoudite)
	M. Collin Beck (Îles Salomon)
	M. Ismail Abdelrahim Elgizouli Idris (Soudan)
	M ^{me} Hakima El Haite (Maroc)
	M. Ravi Shanker Prasad (Inde) ⁷
	M. Oleg Shamanov (Fédération de Russie)
	M. Walter Schuldt-Espinel (Équateur)

⁶ La liste des membres élus du Bureau de la vingtième et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP est disponible à l'adresse suivante : <http://unfccc.int/6558.php>.

⁷ Voir le paragraphe 13 ci-après.

Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	M. Carlos Fuller (Belize)
Président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre	M. Tomasz Chruszczow (Pologne)
Rapporteur	M. Georg Boersting (Norvège)

13. À la 10^e séance, le Président a informé les Parties qu'un candidat au poste de vice-président, originaire d'un des États d'Asie et du Pacifique, n'avait pas encore été désigné, et que M. Ravi Shankar Prasad (Inde), Vice-Président de la vingtième session de la COP, resterait en fonctions conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du projet de règlement intérieur en vigueur. La COP, sur proposition du Président, a engagé le groupe à mener à bien ses consultations et à soumettre le nom d'un candidat à la Secrétaire exécutive d'ici au 29 janvier 2016. Conformément à la pratique établie, une fois la candidature reçue par la Secrétaire exécutive, le membre serait réputé avoir été élu à la vingt et unième session de la COP.

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

14. À sa 2^e séance, la COP a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs⁸, dans laquelle figurait une liste comprenant 5 organisations intergouvernementales et 136 organisations non gouvernementales (ONG) ayant demandé à bénéficier du statut d'observateur. Suivant les recommandations du Bureau et sur proposition du Président, la Conférence a admis en qualité d'observateurs les organisations énumérées dans la note du secrétariat susmentionnée.

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

15. À la 2^e séance, le Président a appelé l'attention de la COP sur l'ordre du jour provisoire annoté. Il a indiqué que les organes subsidiaires se réuniraient afin d'élaborer, avant la clôture des sessions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) le 4 décembre, des projets de décision et de conclusions qui seraient soumis à la Conférence pour examen. Il a noté également que, vu les contraintes de temps pesant sur la session de la COP, il ne serait pas possible de prolonger les sessions des organes subsidiaires. Il a en outre indiqué que le Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée (Groupe de travail spécial) soumettrait les résultats de ses travaux le 5 décembre 2015 à la COP.

16. Le Président a fait savoir que le premier processus d'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international s'achèverait le 2 décembre 2015 au cours de la quarante-troisième session du SBI.

17. Sur proposition du Président, la COP a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires :

⁸ FCCC/CP/2015/5.

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
et Organe subsidiaire de mise en œuvre**

- Point 7 Rapport du Comité de l'adaptation
- Point 8 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques
- Point 9 a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques
- Point 10 Examen de la période 2013-2015

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 13 Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention
- Point 14 Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- Point 15 Renforcement des capacités au titre de la Convention
- Point 16 b) Questions relatives aux pays les moins avancés
- Point 17 Questions de genre et changements climatiques
- Point 19 a) Rapport d'audit et états financiers de 2014
- Point 19 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015

18. La COP a été informée que le SBSTA et le SBI examineraient séparément des aspects différents du point 16 a), « Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10) ».

19. Au sujet du point 20 de l'ordre du jour, « Réunion de haut niveau », le Président a informé la COP que la réunion de haut niveau de la COP et de la CMP s'ouvrirait le 7 décembre au matin et que les déclarations des pays seraient prononcées par les ministres et autres chefs de délégation les 7 et 8 décembre. Conformément à la pratique établie⁹, aucune décision ne serait prise lors des séances communes. Le Président a fixé à trois minutes le temps de parole de chaque intervenant lors de la réunion de haut niveau. Il a aussi signalé que de hauts représentants d'organisations intergouvernementales et d'ONG feraient des déclarations le 8 décembre, que leur temps de parole avait été fixé à deux minutes par déclaration et que le texte intégral de toutes les déclarations serait publié en ligne¹⁰.

20. Le Président a fait savoir que, pour permettre à la COP et à la CMP d'adopter tous les projets de décision, notamment les textes issus du processus du Groupe de travail spécial, toutes les négociations devraient s'achever le 9 décembre. Ces dispositions permettraient de mener à bien le traitement des documents, leur traduction dans les autres langues officielles de l'ONU et l'examen nécessaire des aspects juridiques et du libellé suffisamment tôt pour pouvoir clore la conférence en temps voulu et en bon ordre.

21. Le Président a informé la Conférence que la COP et la CMP tiendraient des séances distinctes le 10 décembre pour pouvoir adopter les décisions et conclusions ayant fait l'objet de recommandations au cours des sessions des organes subsidiaires. Il l'a en outre informée que la COP et la CMP achèveraient leurs travaux le

⁹ Voir le document FCCC/SBI/1999/8, par. 63 e).

¹⁰ Les déclarations faites au cours de la réunion de haut niveau sont disponibles à l'adresse : http://unfccc.int/meetings/paris_nov_2015/items/9345.php.

11 décembre, y compris l'examen et l'adoption par la COP des textes issus des négociations du Groupe de travail spécial.

22. Le Président a rappelé aux Parties qu'il entendait suivre une démarche impulsée par les Parties, transparente et ouverte à tous assortie d'une gestion adéquate du temps imparti, notamment en ouvrant les séances à l'heure, en faisant en sorte que les négociations s'achèvent en temps voulu, en mettant en pratique les méthodes de travail convenues et en veillant à ce que toutes les séances soient levées à 18 heures au plus tard, voire à titre exceptionnel à 21 heures. Il a encouragé les Parties à faire preuve de créativité et de souplesse pour parvenir à un accord à la fin de la session de chaque organe. Il a engagé les présidents et coprésidents des organes subsidiaires à prendre des mesures novatrices pour assurer une gestion efficace du temps et a insisté sur le fait que tout devait être mis en œuvre pour consacrer aux débats sur les questions de fond la plus grande partie possible du temps disponible dans le cadre de la COP.

23. Le Président a informé la COP que la « Journée d'action » de haut niveau, rencontre ministérielle faisant l'objet d'un mandat¹¹, aurait lieu le 5 décembre.

24. La COP est convenue de procéder comme le Président l'avait proposé.

25. À la 3^e séance de la COP tenue conjointement avec la 2^e séance de la CMP, le 1^{er} décembre, des déclarations générales ont été prononcées par des représentants de l'Australie (au nom du Groupe composite), de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Angola (au nom des pays les moins avancés (PMA)), du Luxembourg (au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres), de la République de Corée (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de la Chine (au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde (groupe BASIC)), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Soudan (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Guatemala (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes), de l'Australie et du Pakistan.

26. À la même séance commune, des déclarations ont été faites par des représentants de huit collectifs d'ONG (ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes, ONG représentant les milieux commerciaux et industriels, ONG de défense de l'environnement, ONG représentant les agriculteurs, ONG représentant les peuples autochtones, administrations locales et autorités municipales, ONG indépendantes spécialisées dans la recherche et syndicats).

G. Dates et lieux des futures sessions

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

27. À la 4^e séance, le 2 décembre, le Président a indiqué que le Groupe des États d'Afrique avait fait savoir au secrétariat qu'il avait approuvé la désignation du Maroc en tant que pays hôte de la vingt-deuxième session de la COP et de la douzième session de la CMP en 2016. Le Président a invité les Parties à soumettre des propositions en vue d'accueillir la vingt-troisième session de la COP et la treizième session de la CMP en 2017 et a noté que, selon le principe du roulement entre les groupes régionaux, le Président de la vingt-troisième session de la COP et de la treizième session de la CMP devrait être originaire d'un État d'Asie ou du Pacifique. Il a aussi invité les Parties à soumettre des propositions en vue d'accueillir la vingt-quatrième session de la COP et la quatorzième session de la CMP en 2018, en notant

¹¹ Décision 1/CP.20, par. 21.

que, selon le principe du roulement, le Président de ces sessions devrait être originaire d'un État d'Europe orientale.

28. Le Président a proposé que M. Philippe Lacoste (France) mène en son nom des consultations informelles sur ce point de l'ordre du jour, en vue de proposer un projet de décision que la COP pourrait examiner et adopter à sa séance de clôture.

29. À sa 10^e séance, sur proposition du Président, la Conférence a adopté la décision 23/CP.21, intitulée « Dates et lieux des futures sessions ». Une déclaration a été prononcée par M. Salaheddine Mezouar, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc, pays hôte de la vingt-deuxième session de la COP et de la douzième session de la CMP.

H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

30. À la 10^e séance, le Président a fait état du rapport sur la vérification des pouvoirs¹², que le Bureau, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur en vigueur, avait examiné et approuvé.

31. Compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires soumis par 10 Parties (Égypte, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Honduras, Îles Cook, Kiribati, Nicaragua, Pakistan, Panama et Pérou), la COP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session.

I. Participation

32. La session tenue à Paris a rassemblé des représentants de 196 Parties à la Convention, ainsi que des représentants de 2 États dotés du statut d'observateur, de 56 organes et programmes des Nations Unies, secrétariats de conventions, institutions spécialisées et organismes des Nations Unies, et organisations apparentées du système des Nations Unies, dont la liste figure à l'annexe I.

33. Ont également participé à la session des représentants de 71 organisations intergouvernementales et de 1 109 ONG, dont la liste figure dans le document FCCC/CP/2015/INF.3.

J. Documentation

34. La liste des documents dont la COP était saisie à sa vingt et unième session figure à l'annexe IV.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

35. À la 5^e séance, le 5 décembre, le Président a informé la COP que le SBSTA avait achevé ses travaux, sauf en ce qui concernait des points communs avec le SBI, à savoir

¹² FCCC/CP/2015/9.

les points 13 de l'ordre du jour du SBI et 8 b) de l'ordre du jour du SBSTA, intitulés « Examen de la période 2013-2015 », et les points 12 a) de l'ordre du jour du SBI et 9 a) de l'ordre du jour du SBSTA, intitulés « Forum et programme de travail », sur lesquels les Parties n'étaient pas parvenues à un consensus. Il a aussi informé la COP qu'il avait prié le Comité de Paris (voir le paragraphe 53 ci-après) d'entreprendre, sous son autorité, des consultations sur l'examen de la période 2013-2015 (voir le paragraphe 100 ci-après).

36. À la première réunion du Comité de Paris, le Président a rappelé aux Parties les points de l'ordre du jour qui avaient été transmis à la COP par le SBSTA et le SBI pour examen plus approfondi. Il a informé le Comité que ces questions seraient abordées pendant les consultations menées dans le cadre de celui-ci (voir les paragraphes 127 et 130 ci-après).

37. À la 10^e séance, la Présidente du SBSTA, M^{me} Lidia Wojtal (Pologne), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa quarante-troisième session¹³ et a rendu compte oralement des résultats des quarante-deuxième et quarante-troisième sessions du SBSTA intéressant la COP.

38. Sur proposition du Président, la COP a pris note du rapport du SBSTA sur sa quarante-deuxième session¹⁴, du projet de rapport du SBSTA sur sa quarante-troisième session et du rapport oral de la Présidente du SBSTA. Le Président a remercié M^{me} Wojtal pour sa direction avisée des travaux du SBSTA.

39. À la même séance, le SBSTA a recommandé à la COP, pour adoption, cinq projets de décision et, conjointement au SBI, trois autres projets de décision au titre de ce point de l'ordre du jour.

40. Sur recommandation du SBSTA, la COP a adopté les décisions suivantes :

a) Décision 9/CP.21, intitulée « Méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'annexe I de la Convention »;

b) Décision 16/CP.21, intitulée « Autres modes d'action, tels que des démarches communes en matière d'atténuation et d'adaptation pour la gestion intégrale et durable des forêts »;

c) Décision 17/CP.21, intitulée « Principes supplémentaires visant à garantir la transparence, la cohérence, l'exhaustivité et la pertinence des informations fournies sur la façon dont toutes les garanties mentionnées dans l'appendice I de la décision 1/CP.16 sont prises en compte et respectées »;

d) Décision 18/CP.21, intitulée « Questions de méthodologie relatives aux avantages non liés au carbone résultant de la mise en œuvre des activités visées au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16 »;

e) Décision 20/CP.21, intitulée « Examen technique en 2016 des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention »;

41. À la 11^e séance, les 12 et 13 décembre, le Président a informé la COP des consultations qu'il avait tenues sur les deux points de l'ordre du jour communs au SBSTA et au SBI qui avaient été renvoyés à la COP pour examen approfondi – « Examen de la période 2013-2015 » et « Forum et programme de travail ». Sur proposition du Président, la COP a adopté les décisions suivantes :

a) Décision 10/CP.21, intitulée « Examen de la période 2013-2015 »;

¹³ FCCC/SBSTA/2015/L.15.

¹⁴ FCCC/SBSTA/2015/2 et Add.1 et 2.

b) Décision 11/CP.21, intitulée « Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ».

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

42. À la 5^e séance, le Président a informé la COP que le SBI avait achevé ses travaux, sauf en ce qui concernait le point 11 a), intitulé « Renforcement des capacités au titre de la Convention » car les Parties n'étaient pas parvenues à un consensus.

43. À la même séance, le Président a aussi informé la COP que les Parties n'étaient pas parvenues à un consensus au sujet des points 8 b) de l'ordre du jour du SBSTA et 13 de l'ordre du jour du SBI, intitulés « Examen de la période 2013-2015 », ainsi que des points 9 a) du SBSTA et 12 a) du SBI intitulés « Forum et programme de travail », et qu'il avait demandé au Comité de Paris de mener, sous son autorité, des consultations sur l'examen de la période 2013-2015.

44. À la première réunion du Comité de Paris, le Président a rappelé aux Parties les points de l'ordre du jour qui avaient été renvoyés à la COP par le SBSTA et le SBI pour un examen plus approfondi. Il a informé le Comité que ces questions seraient examinées au cours des consultations tenues dans le cadre de celui-ci (voir les paragraphes 100, 127 et 130 ci-après).

45. À la 10^e séance, le Président du SBI, M. Amena Yauvoli (Fidji), a présenté le projet de rapport sur la quarante-troisième session du SBI¹⁵ et a rendu compte oralement des résultats des quarante-deuxième et quarante-troisième sessions du SBI intéressant la COP.

46. À la même séance, sur proposition du Président, la COP a pris note du rapport sur la quarante-deuxième session du SBI¹⁶, du projet de rapport sur la quarante-troisième session du SBI et du rapport oral du Président du SBI. Le Président a remercié M. Yauvoli pour sa direction avisée des travaux du SBI.

47. Le SBI a recommandé à la COP, pour examen et adoption, cinq projets de décision et, conjointement au SBSTA, trois autres projets de décision au titre de ce point de l'ordre du jour.

48. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBI, la COP a adopté les décisions suivantes :

a) Décision 4/CP.21, intitulée « Plans nationaux d'adaptation »;

b) Décision 15/CP.21, intitulée « Mandat relatif à l'examen intermédiaire du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention ».

49. À la 11^e séance, le Président a informé la COP qu'il avait mené des consultations sur les deux points de l'ordre du jour communs au SBSTA et au SBI qui avaient été renvoyés à la COP pour examen approfondi, à savoir « Examen de la période 2013-2015 » et « Forum et programme de travail ». Sur proposition du Président, la COP a adopté les décisions 10/CP.21 et 11/CP.21 (voir le paragraphe 41 ci-dessus).

¹⁵ FCCC/SBI/2015/L.19.

¹⁶ FCCC/SBI/2015/10 et Add.1.

IV. Plateforme de Durban pour une action renforcée (décision 1/CP.17)

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

50. À la 5^e séance, les Coprésidents du Groupe de travail spécial, M. Ahmed Djoghlaif (Parties non visées à l'annexe I) et M. Daniel Reifsnyder (Parties visées à l'annexe I) ont rendu compte des résultats de la session du Groupe de travail spécial.

51. Les Coprésidents ont indiqué que le Groupe de travail spécial avait achevé ses travaux et était convenu d'adresser à la COP le « Projet d'accord de Paris » et l'additif à ce document¹⁷. Les Coprésidents ont précisé que le Groupe de travail spécial avait invité la COP à examiner l'annexe I¹⁸ du « Projet d'accord de Paris ».

52. Sur proposition du Président, la COP a pris note du rapport oral mentionné au paragraphe 50 ci-dessus et a remercié les Coprésidents de leur rapport à la Conférence. Le Président a aussi salué la contribution des précédents Coprésidents du Groupe de travail spécial – M. Jayant Mauskar (Inde), M. Harald Dovland (Norvège), M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M. Artur Runge-Metzger (Union européenne) – pour leur direction et leur orientation avisées du processus et des travaux du Groupe de travail spécial depuis la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Durban (Afrique du Sud).

B. Adoption d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, élaboré au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

53. À sa 5^e séance, sur proposition du Président, la COP est convenue que le Président organiserait des consultations informelles dans le cadre d'un groupe unique à composition non limitée qui s'appellerait le Comité de Paris. L'objectif de ces consultations serait d'accomplir des progrès en vue de parvenir à un compromis sur le projet d'accord de Paris et l'ensemble des projets de décision que le Groupe de travail spécial avait adressés à la COP.

54. La COP est également convenue que des ministres et autres hauts représentants aideraient le Président à mener des consultations sur des questions transversales essentielles, comme suit :

a) Les facilitateurs sur l'appui et les moyens de mise en œuvre (financement, technologie et renforcement des capacités) seraient : M. Franck Emmanuel Isoze-Ngondet (Gabon) et M. Jochen Flasbarth (Allemagne);

b) Les facilitateurs sur la différenciation, en particulier l'atténuation, le financement et la transparence, seraient : M^{me} Izabella Monica Vieira Teixeira (Brésil) et M. Vivian Balakrishnan (Singapour);

¹⁷ FCCC/ADP/2015/L.6/Rev.1 et Add.1.

¹⁸ Projet d'accord et projet de décision sur les secteurs d'activité 1 et 2 du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée.

c) Les facilitateurs sur la question de l'ambition, notamment les objectifs à long terme et l'examen périodique, seraient : M. James Fletcher (Sainte-Lucie) et M^{me} Tine Sundtoft (Norvège);

d) Les facilitateurs sur l'accélération des mesures prévues avant 2020 (secteur d'activité 2 à l'exclusion des questions de financement antérieures à 2020) seraient : M. Pa Ousman Jarju (Gambie) et M^{me} Amber Rudd (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

55. À la même séance, conformément aux pratiques de l'ONU, la COP a établi un groupe d'experts juridiques et linguistiques à composition non limitée – constitué de 11 membres au moins, soit deux représentants de chacun des cinq groupes régionaux constitués à l'ONU et un représentant des petits États insulaires en développement – qui serait chargé de procéder à un examen technique du projet d'accord mentionné au paragraphe 64 ci-après et de présenter les résultats de cet examen au Comité de Paris d'ici au 10 décembre. Le Président a désigné M^{me} Jimena Nieto Carrasco (Colombie) et M. Peter Horne (Australie) Coprésidents du groupe.

56. Les représentants de 14 Parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe des États d'Afrique, du Groupe composite, du Groupe des États arabes, de l'Alliance des petits États insulaires, des PMA, des pays en développement animés du même esprit et de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

57. Suite à la constitution des quatre groupes de facilitateurs mentionnés au paragraphe 54 ci-dessus, le Président a informé le Comité de Paris qu'il avait désigné d'autres ministres et hauts représentants chargés de l'aider à mener des consultations sur des questions transversales essentielles :

a) Les facilitateurs sur l'adaptation et les pertes et préjudices seraient : M. René Orellana (État plurinational de Bolivie) et M^{me} Asa Romson (Suède);

b) Les facilitateurs sur les mécanismes de coopération seraient : M^{me} Catherine McKenna (Canada) et M. Raymond Tshibanda N'Tungamulongo (République démocratique du Congo);

c) Les facilitateurs sur les forêts seraient : M. Daniel Vicente Ortega Pacheco (Équateur), M^{me} Doris Leuthard (Suisse) et M. Henri Djombo (Congo);

d) Les facilitateurs sur les mesures de riposte seraient : M. Jan Szyszko (Pologne) et M. Khaled Mohamed Fahmy Abdel Aal (Égypte);

e) Le facilitateur sur le préambule serait : M^{me} Claudia Salerno Caldera (République bolivarienne du Venezuela);

f) Le facilitateur sur la facilitation de la mise en œuvre et du respect des dispositions serait : M. Rafael Pacchiano (Mexique).

58. Le Président a aussi informé les Parties que M. Pulgar-Vidal avait accepté de faire office d'envoyé spécial auprès des représentants de la société civile afin de promouvoir leur participation active.

59. Aux première et deuxième réunions du Comité de Paris, les 7 et 8 décembre, les ministres et hauts représentants qui avaient mené les consultations ont présenté des rapports oraux sur les progrès accomplis.

60. À la troisième réunion du Comité de Paris, le 9 décembre, le Président a présenté un projet de document final de Paris¹⁹, dans lequel figuraient un projet de décision et

¹⁹ <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fr/da01.pdf>.

un projet d'accord, et a encouragé les Parties à tenir des consultations au sein de leur groupe.

61. À la quatrième réunion du Comité de Paris, le 9 décembre, les Parties ont exprimé leurs vues sur le projet de document final de Paris proposé à la troisième réunion du Comité. De nombreuses Parties ont répondu à l'invitation du Président et ont exprimé leurs vues. Le Président a invité les Parties à poursuivre leurs échanges de vues lors de consultations informelles à composition non limitée – indaba – organisées le 9 décembre après la 4^e réunion du Comité de Paris.

62. À la cinquième réunion du Comité de Paris, le 10 décembre, le Président a présenté une deuxième version du projet de document final de Paris²⁰, qui tenait compte des contributions que les Parties avaient apportées lors de l'indaba. Il a invité les Parties à approfondir les consultations lors d'une « indaba des solutions » organisée après la cinquième réunion du Comité de Paris, le 10 décembre.

63. À la sixième réunion du Comité de Paris, le 12 décembre, le Président a présenté le troisième et dernier projet de document final de Paris²¹, qui tenait compte des contributions que les Parties avaient apportées lors de nouvelles consultations informelles à composition non limitée, et a encouragé les Parties à tenir des consultations au sein de leur groupe avant l'adoption du document final de Paris.

64. À la septième réunion du Comité de Paris, le 12 décembre, les Coprésidents du groupe qui avait procédé à l'examen juridique et linguistique ont présenté un rapport oral. À l'invitation du Président, le Comité de Paris est convenu d'adresser à la COP, pour adoption, le projet de document final de Paris, qui tenait compte des recommandations du groupe d'examen juridique et linguistique du projet d'accord et des corrections techniques apportées oralement par le secrétariat²².

65. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 1/CP.21, intitulée « Adoption de l'Accord de Paris », y compris l'annexe contenant l'Accord de Paris.

66. Conformément aux dispositions du paragraphe 104 de la décision 1/CP.21 et aux seules fins de l'article 21 de l'Accord, des informations sur le volume total et le volume en pourcentage les plus récents des émissions de gaz à effet de serre communiqués par les Parties à la Convention dans leurs communications nationales, leurs rapports d'inventaire des gaz à effet de serre, leurs rapports biennaux ou leurs rapports biennaux actualisés, sont présentées à l'annexe I.

67. Le Président a salué les travaux accomplis par le Comité de Paris et la volonté de toutes les Parties de participer de manière constructive au processus de négociation engagé depuis la Conférence sur les changements climatiques de Durban.

68. Le Président de la République française, M. François Hollande, le Secrétaire général de l'ONU, M. BAN Ki-Moon, et la Secrétaire exécutive de la Convention ont fait des déclarations saluant le caractère historique de l'événement.

69. À la même séance, les 58 Parties ci-après ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Australie au nom du Groupe composite, Nicaragua, Suisse au nom du Groupe pour l'intégrité environnementale, Luxembourg au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres, Maroc, Turquie, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Sainte-Lucie au nom des pays de la Communauté et du Marché commun des Caraïbes, République bolivarienne du Venezuela, Égypte, Sénégal, Équateur, Singapour, Maldives au nom de l'Alliance des petits États insulaires, Philippines au nom du

²⁰ <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/da02.pdf>.

²¹ FCCC/CP/2015/L.9.

²² FCCC/CP/2015/L.9/Rev.1.

Forum de la vulnérabilité climatique, Soudan au nom du Groupe des États d’Afrique, Colombie au nom de l’Association indépendante pour l’Amérique latine et les Caraïbes, Arabie saoudite au nom du Groupe des États arabes, Îles Marshall, Fédération de Russie, Panama au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides, Chili, Bahamas, Népal, Nigéria, Soudan du Sud, Samoa, Palaos, Tuvalu, Mexique, Paraguay, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Angola, État plurinational de Bolivie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Brésil, Djibouti, Timor-Leste, Japon, Argentine, Sri Lanka, Indonésie, Sierra Leone, Bangladesh, Haïti, Guinée, Iraq, Nouvelle-Zélande, Bélarus, Jamaïque, Costa Rica, République de Corée, Vanuatu et Botswana.

70. Le Nicaragua a illustré certains points d’importance nationale avaient trait à des questions transversales. Ces questions sont exposées dans la déclaration²³ du pays. Le Président a souligné que l’intervention serait dûment consignée dans le rapport de la session, comme cela avait été demandé.

71. La Turquie a souligné qu’elle comptait bien que sa situation particulière soit prise en compte pendant la présidence française.

72. L’Égypte, s’exprimant au nom du Groupe des États d’Afrique, et le Soudan, s’exprimant en tant que chef des négociateurs africains, ont rappelé la vulnérabilité du continent africain, confirmée par des résolutions et des organes spécialisés de l’ONU, et ont demandé que la présidence mène des consultations sur la question de la vulnérabilité de l’Afrique pendant les premières sessions des organes subsidiaires en 2016.

73. En réponse aux déclarations des Parties, le Président a indiqué qu’il organiserait des consultations informelles pour aider les Parties à appliquer la décision 1/CP.21, notamment concernant les questions relatives au cas spécial de la Turquie et celles ayant trait à la vulnérabilité de l’Afrique, qui se tiendraient parallèlement à la quarante-quatrième session des organes subsidiaires, et qu’il rendrait compte de ces consultations à la vingt-deuxième session de la COP.

74. La Nouvelle-Zélande a fait une déclaration ministérielle²⁴ au nom de l’Allemagne, de l’Australie, du Canada, du Chili, de la Colombie, des États-Unis, de l’Islande, de l’Indonésie, de l’Italie, du Japon, du Mexique, du Panama, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Pays-Bas, de la République de Corée, du Sénégal et de l’Ukraine, soulignant le rôle important que les mécanismes internationaux de marché jouaient en vue de rehausser le niveau d’ambition des efforts d’atténuation et d’apporter des contributions à l’atténuation conformément à la décision 1/CP.21.

75. À la même séance, le représentant d’un État observateur, l’État de Palestine, a fait une déclaration.

76. À la même séance, des déclarations ont été faites par des représentants de huit collectifs d’ONG (ONG représentant les milieux commerciaux et industriels, ONG de défense de l’environnement, ONG indépendantes spécialisées dans la recherche, syndicats, ONG représentant les femmes et militant pour l’égalité des sexes, ONG représentant la jeunesse, administrations locales et autorités municipales, et ONG représentant les peuples autochtones).

²³ Disponible à l’adresse : <http://unfccc6.meta-fusion.com/cop21/events/2015-12-12-17-26-conference-of-the-parties-cop-11th-meeting>.

²⁴ Disponible à l’adresse : http://www4.unfccc.int/submissions/Lists/OSPSubmissionUpload/580_218_130982956672551743-New%20Zealand%20statement.pdf.

V. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention

(Point 5 de l'ordre du jour)

77. À la 4^e séance, le Président s'est référé aux documents relatifs à ce point de l'ordre du jour²⁵, contenant les six propositions de protocoles à la Convention soumises à la COP pour examen et a rappelé qu'il avait été convenu à la vingtième session de la Conférence d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session²⁶. Sur proposition du Président, la COP a décidé de laisser ce point de l'ordre du jour en suspens et d'y revenir à la séance plénière de clôture.

78. À la 11^e séance, sur proposition du Président faisant suite à l'adoption de la décision 1/CP.21, la COP est convenue d'achever l'examen de ce point de l'ordre du jour.

VI. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15

(Point 6 de l'ordre du jour)

79. À la 4^e séance, le Président s'est référé aux documents relatifs à ce point de l'ordre du jour dont la liste figurait dans le document FCCC/CP/2015/1²⁷. Il a rappelé qu'il avait été convenu, à la vingtième session de la COP, d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session de la Conférence²⁸.

A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

80. À la 4^e séance, sur proposition du Président, la COP a organisé des consultations informelles sur cette question, dont le facilitateur était M. Sticker.

81. À la 10^e séance, le Président a informé la Conférence des Parties que les Parties n'avaient pas achevé leur examen de cette question. Conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur appliqué, cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session de la COP.

B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

82. À la 4^e séance, sur proposition du Président, la COP a organisé des consultations informelles sur cette question, dont le facilitateur était M. Sticker.

83. À la 10^e séance, le Président a informé la Conférence des Parties que les Parties n'avaient pas achevé leur examen de cette question. Conformément à l'alinéa c) de

²⁵ FCCC/CP/2009/3, FCCC/CP/2009/4, FCCC/CP/2009/5, FCCC/CP/2009/6, FCCC/CP/2009/7 et FCCC/CP/2010/3.

²⁶ FCCC/CP/2014/10, par. 64.

²⁷ FCCC/CP/2011/5 et FCCC/CP/2011/4/Rev.1.

²⁸ FCCC/CP/2014/10, par. 67 et 70.

l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur appliqué, cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session de la COP.

VII. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 7 de l'ordre du jour)

84. La COP était saisie du rapport du Comité de l'adaptation²⁹. À sa 2^e séance, elle a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

85. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBSTA et du SBI, la COP a adopté la décision 3/CP.21, intitulée « Rapport du Comité de l'adaptation ».

86. Le Président a noté que le Comité de l'adaptation était dans l'attente d'une candidature et a engagé instamment les États d'Afrique à poursuivre les consultations et à soumettre la candidature en suspens à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et d'ici au 29 janvier 2016 au plus tard. Conformément à la pratique établie, une fois la candidature reçue, le membre serait réputé avoir été élu à la vingt et unième session de la COP.

87. Sur proposition du Président, la COP a élu au Comité de l'adaptation les membres ci-après³⁰.

Comité de l'adaptation

États d'Afrique	M ^{me} Madeleine Diouf (Sénégal)
États d'Asie et du Pacifique	M ^{me} Minpeng Chen (Chine)
États d'Europe occidentale et autres États	M ^{me} Renske Peters (Pays-Bas)
États d'Europe orientale	M ^{me} Dinara Gershinkova (Fédération de Russie) M. Andro Drecun (Monténégro)
Parties visées à l'annexe I de la Convention	M ^{me} Christina Chan (États-Unis)
Parties non visées à l'annexe I de la Convention	M. Damdin Davgadorj (Mongolie)

VIII. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 8 de l'ordre du jour)

88. La COP était saisie du rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques³¹. À sa 2^e séance, elle a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

89. À sa 10^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 2/CP.21, intitulée « Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques ».

²⁹ FCCC/SB/2015/2.

³⁰ La liste la plus récente des membres est disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/6558>.

³¹ FCCC/SB/2015/3.

IX. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

90. La COP était saisie du rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques pour 2015³². À sa 2^e séance, elle a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

91. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBSTA et du SBI, la COP a adopté la décision 2/CP.21, intitulée « Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques en s'appuyant sur le Mécanisme technologique ».

92. Le Président a noté que le Comité exécutif de la technologie était en attente de candidatures et a engagé instamment les États concernés à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures en suspens à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et d'ici au 29 janvier 2016 au plus tard. Conformément à la pratique établie, une fois les candidatures reçues, les membres seraient réputés avoir été élus à la vingt et unième session de la COP.

93. Sur proposition du Président, la COP a élu au Comité exécutif de la technologie les membres ci-après.

Comité exécutif de la technologie

Parties non visées à l'annexe I de la Convention

M. Changmo Sung (République de Corée)
M^{me} Adelle Thomas (Bahamas)
M^{me} Claudia Alejandra Octaviano Villasana (Mexique)

Parties visées à l'annexe I de la Convention

M^{me} Elfriede-Anna More (Autriche)
M. Stig Svenningsen (Norvège)
M. Michael Rantil (Suède)

94. Le Président a noté que le Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques était en attente d'une candidature et a engagé instamment les Parties non visées à l'annexe I à poursuivre les consultations et à soumettre la candidature en suspens à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et d'ici au 29 janvier 2016 au plus tard. Conformément à la pratique établie, une fois les candidatures reçues, les membres seraient réputés avoir été élus à la vingt et unième session de la COP.

95. Sur proposition du Président, la COP a élu au Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques les membres ci-après.

Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques

Parties visées à l'annexe I de la Convention

M. Kazuhiko Hombu (Japon)
M^{me} Mette Moglestue (Norvège)
M^{me} Sara Aagesen Munoz (Espagne)
M. Michael Rantil (Suède)

³² FCCC/SB/2015/1.

Parties non visées à l'annexe I
de la Convention

M. Chen Ji (Chine)
M. Spencer Thomas (Grenade)
M. Collin Guiste (Dominique)

B. Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

96. À sa 4^e séance, la COP était saisie du document contenant les recommandations du Comité exécutif de la technologie sur les relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention³³ et du rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence³⁴.

97. Le Président a rappelé que, dans la décision 1/CP.18, la COP était convenue de préciser les relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention, en prenant en considération les recommandations du Conseil du Fonds vert pour le climat et du Comité exécutif de la technologie. Il a aussi rappelé qu'à la vingtième session, il avait été convenu d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la vingt et unième session de la COP³⁵.

98. Sur proposition du Président, la COP a organisé des consultations informelles sur cette question, dont les facilitateurs seraient M. Fuller et M^{me} More.

99. À la 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 13/CP.21, intitulée « Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention ».

X. Examen de la période 2013-2015

(Point 10 de l'ordre du jour)

100. La COP était saisie du rapport sur le dialogue structuré entre experts sur l'examen de la période 2013-2015³⁶. À sa 2^e séance, elle a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

101. À la 5^e séance, le Président a fait savoir à la COP que les Parties n'étaient pas parvenues à un consensus sur ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI. Il a aussi informé la COP qu'il avait demandé au Comité de Paris, de mener, sous son autorité, des consultations sur la question.

102. À la 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 10/CP.21, intitulée « Examen de la période 2013-2015 ».

³³ FCCC/CP/2014/6.

³⁴ FCCC/CP/2015/3 et Add.1.

³⁵ FCCC/CP/2014/10, par. 90.

³⁶ FCCC/SB/2015/INF.1.

XI. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats

(Point 11 de l'ordre du jour, *laissé en suspens*)

XII. Questions relatives au financement

(Point 12 de l'ordre du jour)

103. À sa 4^e séance, la COP était saisie des documents relatifs à ce point de l'ordre du jour dont la liste figurait dans le document FCCC/CP/2015/1.

A. Financement à long terme de l'action climatique

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

104. À sa 4^e séance, la COP était saisie du rapport de synthèse de l'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique en 2015³⁷.

105. Le Président a invité la COP à examiner le rapport susmentionné et à poursuivre les délibérations sur le financement à long terme de l'action climatique.

106. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact³⁸ sur la question, coprésidé par M. Andres Morgo (Équateur) et M. Mark Storey (Suède).

107. À la 10^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 5/CP.21, intitulée « Financement à long terme de l'action climatique ».

B. Rapport du Comité permanent du financement

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

108. À sa 4^e séance, la COP était saisie du rapport du Comité permanent du financement à la Conférence³⁹.

109. Le Président a invité la COP à examiner le rapport susmentionné et à poursuivre les délibérations sur les travaux du Comité permanent du financement.

110. À l'invitation du Président, M. Houssen Alfa Nafu (Mali), Coprésident du Comité permanent du financement, a présenté un résumé des activités réalisées par le Comité en 2015, notamment ses principales conclusions et recommandations sur les méthodes permettant de rendre compte des moyens de financement de l'action climatique par les pays développés, sur le financement des forêts et sur les directives à l'intention des entités fonctionnelles. Le Président a remercié les coprésidents et tous les membres du Comité de leur dévouement et de leur travail.

111. Sur proposition du Président, ce point de l'ordre du jour a été examiné par le groupe de contact visé au paragraphe 106 ci-dessus.

112. À la 10^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 6/CP.21, intitulée « Rapport du Comité permanent du financement ».

³⁷ FCCC/CP/2015/2.

³⁸ Ce groupe de contact a examiné les alinéas a) et b) du point 12 de l'ordre du jour.

³⁹ FCCC/CP/2015/8.

C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat

(Point 12 c) de l'ordre du jour)

113. À sa 4^e séance, la COP était saisie du rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence⁴⁰ et du rapport du Comité permanent du financement à la Conférence mentionné au paragraphe 108 ci-dessus, dans lequel figurent ses recommandations sur le projet de directives à l'intention du Fonds.

114. À l'invitation du Président, M. Henrik Harboe (Norvège), Coprésident du Conseil du Fonds vert pour le climat, a rendu compte de l'avancement des travaux menés par le Fonds en 2015. Le Président a remercié les membres du Conseil de leur dévouement et de leur travail et a invité la COP à examiner les rapports du Conseil du Fonds et du Comité permanent du financement, et à donner des directives au Fonds.

115. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact⁴¹ sur cette question, coprésidé par M. Stefan Schwager (Suisse) et M. Nauman Bashir Bhatti (Pakistan).

116. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 7/CP.21, intitulée « Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat ».

D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

(Point 12 d) de l'ordre du jour)

117. À sa 4^e séance, la COP était saisie du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la Conférence⁴² et du rapport du Comité permanent du financement à la Conférence mentionné au paragraphe 108 ci-dessus, dans lequel figurent ses recommandations sur le projet de directives à l'intention du Fonds.

118. À l'invitation du Président, M^{me} Chizuru Aoki, spécialiste principale de l'environnement du FEM, a rendu compte des activités intéressant la Convention que le Fonds avait menées en 2015 et de la manière dont ces activités répondaient aux directives reçues de la COP. Le Président a remercié M^{me} Aoki et a invité la COP à examiner les rapports du FEM et du Comité permanent du financement, et à donner des directives au FEM.

119. Sur proposition du Président, ce point de l'ordre du jour a été examiné par le groupe de contact visé au paragraphe 115 ci-dessus.

120. À sa 10^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 8/CP.21, intitulée « Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial ».

121. À la même séance, après l'adoption des décisions relatives au point 12 de l'ordre du jour, les représentants d'Antigua-et-Barbuda et de l'État plurinational de Bolivie ont fait des déclarations interprétatives au nom de l'Alliance des petits États insulaires

⁴⁰ FCCC/CP/2015/3 et Add.1.

⁴¹ Ce groupe de contact a examiné les alinéas c) et d) du point 12 de l'ordre du jour (« Questions relatives au financement »).

⁴² FCCC/CP/2015/4 et Add.1.

ainsi que du Groupe des 77 et de la Chine, respectivement. En adoptant les décisions 5/CP.21, 6/CP.21, 7/CP.21 et 8/CP.21, les premiers et les seconds étaient d'avis que d'importantes questions figurant dans ces décisions avaient été simplifiées et proposeraient que ces questions soient réexaminées à une prochaine session. Un représentant de l'Union européenne et de ses 28 États membres a déclaré avoir accepté les propositions visant à simplifier ces questions importantes et attendait avec intérêt de participer à l'examen de ce point à la vingt-deuxième session de la COP. Le Président a souligné que les interventions seraient dûment consignées dans le rapport de la session, comme cela avait été demandé.

XIII. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 13 de l'ordre du jour)

122. À sa 2^e séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

123. À sa 10^e séance, la COP a pris note des conclusions du SBI sur ce point de l'ordre du jour^{43, 44}.

124. À la même séance, la COP a aussi pris note des candidatures au Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention⁴⁵.

XIV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 14 de l'ordre du jour)

125. À sa 2^e séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

126. À sa 10^e séance, la COP a pris note des conclusions du SBI concernant les travaux du Groupe consultatif d'experts^{46, 47}.

XV. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 15 de l'ordre du jour)

127. À sa 2^e séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen. À sa 5^e séance, le Président a informé la COP que les Parties n'étaient pas parvenues à un consensus sur cette question au SBI et qu'il verrait quelle serait la meilleure manière d'avancer sur ce point. À la première réunion du Comité de Paris, le Président a informé le Comité que cette question serait examinée au cours des consultations tenues dans le cadre de celui-ci.

128. À sa 10^e séance, la COP a pris note du rapport du SBI sur ce point.

⁴³ FCCC/SBI/2015/L.20.

⁴⁴ FCCC/SBI/2015/L.23.

⁴⁵ Disponible à l'adresse : http://unfccc.int/files/bodies/application/pdf/nominations_received.pdf.

⁴⁶ FCCC/SBI/2015/L.21.

⁴⁷ FCCC/SBI/2015/L.24.

129. À la même séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 14/CP.21, intitulée « Renforcement des capacités au titre de la Convention ».

XVI. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

(Point 16 de l'ordre du jour)

A. Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

130. À sa 2^e séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen. À sa 5^e séance, le Président a informé la COP que les Parties n'étaient pas parvenues à un consensus sur cette question au SBI et qu'il verrait quelle serait la meilleure manière d'avancer sur ce point. À la première réunion du Comité de Paris, le Président a informé le Comité que cette question serait examinée au cours des consultations tenues dans le cadre de celui-ci.

131. À sa 10^e séance, la COP a pris note du rapport du SBSTA et du SBI sur ce point.

132. À sa 11^e séance, le 12 décembre, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 11/CP.21, intitulée « Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ».

B. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

133. À sa 2^e séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

134. Sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 19/CP.21, intitulée « Prolongation du mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés »⁴⁸.

135. À la même séance, la COP a aussi pris note des candidatures au Groupe d'experts des pays les moins avancés⁴⁹.

XVII. Questions de genre et changements climatiques

(Point 17 de l'ordre du jour)

136. À sa 2^e séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

137. À sa 10^e séance, la COP a pris note des conclusions⁵⁰ du SBI sur ce point.

⁴⁸ FCCC/SBI/2015/10/Add.1.

⁴⁹ La liste la plus récente des membres est disponible à l'adresse : http://unfccc.int/files/bodies/application/pdf/nominations_received.pdf.

⁵⁰ FCCC/SBI/2015/L.31.

XVIII. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires

(Point 18 de l'ordre du jour)

138. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XIX. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 19 de l'ordre du jour)

A. Rapport d'audit et états financiers de 2014

(Point 19 a) de l'ordre du jour)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015

(Point 19 b) de l'ordre du jour)

139. À sa 2^e séance, la COP a décidé de renvoyer les points 19 a) et b) de l'ordre du jour au SBI pour examen.

140. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBI, la COP a adopté la décision 21/CP.21, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

C. Budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

(Point 19 c) de l'ordre du jour)

141. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBI, la COP a adopté la décision 22/CP.21, intitulée « Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ».

D. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention

(Point 19 d) de l'ordre du jour)

142. À la 4^e séance, le Président a rappelé que, comme la Conférence l'avait demandé à la vingtième session, il avait entrepris, en collaboration avec le Pérou, pays hôte de la vingtième session de la COP, des consultations prospectives informelles ouvertes à tous sur la prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention, à l'occasion de la quarante-deuxième session des organes subsidiaires.

143. Le Président a invité M. Javier Garcia (Pérou) à présenter un rapport oral à la COP.

144. Le Président a proposé que M. François Delattre (France) et M. Garcia entreprennent en son nom des consultations informelles sur la question.

145. À la 10^e séance, le Président a remercié M. François Delattre et M. Garcia de leur aide.

146. La COP a prié le Président de tenir des consultations informelles prospectives et ouvertes à tous sur la prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention, parallèlement à la quarante-quatrième session des organes subsidiaires, et d'en rendre compte à la vingt-deuxième session de la COP.

XX. Réunion de haut niveau

(Point 20 de l'ordre du jour)

147. Le 30 novembre, un sommet des chefs d'État et de gouvernement a été organisé à l'invitation du Président de la République française, M. François Hollande, et du Président de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP. À la séance d'ouverture de ce sommet, des déclarations ont été prononcées par le Président de la République française, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP⁵¹.

148. À l'ouverture du sommet, une minute de silence a été observée en hommage à toutes les victimes récentes du terrorisme.

149. Au cours du sommet, des déclarations ont été faites par les représentants de 142 Parties, dont des chefs d'État ou de gouvernement, des vice-présidents ou des vice-premiers ministres.

150. À la 6^e séance de la COP et à la 5^e séance de la CMP, le 7 décembre, la réunion de haut niveau conjointe a été ouverte par le Président de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP.

151. À la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Mogens Lykketoft, le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, M. Hoesung Lee, et la Secrétaire exécutive de la Convention.

152. Des déclarations ont également été faites à l'ouverture de la réunion de haut niveau par le Premier Ministre du Swaziland, M. Barnabas S. Dlamini, le Premier Ministre des Tuvalu, M. Enele Sosene Sopoaga, et le Vice-Premier Ministre et Ministre des changements climatiques des Tonga, M. Siaosi Sovaleni. Les représentants de sept Parties parlant au nom de groupes de négociation et d'autres groupes ont aussi fait des déclarations⁵².

A. Déclarations des Parties

(Point 20 a) de l'ordre du jour)

153. Pendant la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par 112 Parties, dont 2 chefs d'État ou de gouvernement, 2 vice-présidents et vice-premiers ministres et 108 ministres et représentants de Parties^{53, 54, 55}.

⁵¹ Les déclarations faites lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement sont disponibles à l'adresse : http://unfccc.int/meetings/paris_nov_2015/items/9331.php.

⁵² Les déclarations faites à la réunion de haut niveau sont disponibles à l'adresse : http://unfccc.int/meetings/paris_nov_2015/items/9345.php. Elles sont considérées comme faisant partie des documents officiels de la session.

⁵³ Voir la note de bas de page 52 ci-dessus.

⁵⁴ Sur les 112 déclarations, 7 ont été prononcées au nom de groupes de négociation et d'autres groupes.

⁵⁵ La Chine a fait une intervention en tant que participant aux débats. L'intégralité de cette intervention peut être écoutée à l'adresse : <http://unfccc6.meta-fusion.com/cop21/events/2015-12-08-10-00-conference-of-the-parties-cop-8th-meeting-conference-of-the-parties-serving-as-the-meeting-of-the-parties-to-the-kyoto-protocol-cmp-6th-meeting/china>.

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 20 b) de l'ordre du jour)

154. À la 9^e séance de la COP et à la 7^e séance de la CMP, tenues conjointement le 8 décembre, des déclarations ont été faites par des représentants d'organisations intergouvernementales et d'ONG⁵⁶.

XXI. Questions diverses

(Point 21 de l'ordre du jour)

155. À la 11^e séance, la COP a constaté qu'aucune autre question n'avait été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XXII. Conclusion des travaux de la session

(Point 22 de l'ordre du jour)

156. À la 11^e séance, un représentant du secrétariat a présenté une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires de certaines des décisions adoptées lors de la session.

157. Des ressources supplémentaires, en sus de celles inscrites au budget de base pour 2016-2017, seront nécessaires pour que le secrétariat puisse mener à bien les activités requises :

a) Au titre du point 3 a), « Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique », un financement supplémentaire d'un montant de 150 000 euros est nécessaire pour élaborer un guide permettant d'évaluer l'impact de la mise en œuvre de mesures de riposte ainsi que des supports techniques destinés à aider les pays en développement parties dans leurs initiatives de diversification économique, afin que les organes subsidiaires les examinent à leur quarante-quatrième session;

b) Au titre du point 7 de l'ordre du jour, « Rapport du Comité de l'adaptation », un financement supplémentaire d'un montant de 1,95 million d'euros est nécessaire pendant l'exercice biennal 2016-2017 pour financer le coût de l'exécution du plan de travail du Comité de l'adaptation.

158. Au titre du point 4 b) de l'ordre du jour, « Adoption d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, élaboré au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties », un représentant du secrétariat a indiqué qu'il n'avait pas été possible d'évaluer les incidences de l'Accord de Paris (décision 1/CP.21) compte tenu de la conclusion tardive des négociations. Cette évaluation a été publiée ultérieurement sur le site de la Convention⁵⁷.

⁵⁶ Voir la note de bas de page 52 ci-dessus.

⁵⁷ http://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/in-session/application/pdf/budgetary_implication_1cp21.pdf.

A. Adoption du rapport de la vingt et unième session de la Conférence des Parties

(Point 22 a) de l'ordre du jour)

159. À sa 11^e séance, la COP a examiné le projet de rapport sur sa vingt et unième session⁵⁸ et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à compléter ledit rapport, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

B. Clôture de la session

(Point 22 b) de l'ordre du jour)

160. À sa 11^e séance, sur proposition du Maroc, la COP a adopté la résolution 1/CP.21, intitulée « Remerciements au Gouvernement de la République française et aux habitants de Paris ». Le Président a prononcé la clôture de la vingt et unième session de la COP.

⁵⁸ FCCC/CP/2015/L.1.

Annexe I

**Informations communiquées conformément
au paragraphe 104 de la décision 1/CP.21 relatif
à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris (art. 21)**

Aux seules fins de l'article 21 de l'Accord de Paris, des informations sur le volume total et le volume en pourcentage les plus récents des émissions de gaz à effet de serre communiqués par les Parties à la Convention dans leurs communications nationales, leurs rapports d'inventaire des gaz à effet de serre, leurs rapports biennaux ou leurs rapports biennaux actualisés, au 12 décembre 2015, sont reproduites dans le tableau ci-après.

<i>Parties</i>	<i>Equivalent CO₂ en Gg</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Année</i>
Afghanistan	19 328	0,05	2005
Afrique du Sud	544 314	1,46	2010
Albanie	6 717	0,02	2000
Algérie	111 023	0,30	2000
Allemagne ^a	950 673	2,56	2013
Andorre	522	0,00	2011
Angola	61 611	0,17	2005
Antigua-et-Barbuda	598	0,00	2000
Arabie saoudite	296 060	0,80	2000
Argentine	332 499	0,89	2010
Arménie	7 464	0,02	2010
Australie	541 924	1,46	2013
Autriche ^a	79 599	0,21	2013
Azerbaïdjan	48 209	0,13	2010
Bahamas	688	0,00	2000
Bahreïn	22 373	0,06	2000
Bangladesh	99 442	0,27	2005
Barbade	4 056	0,01	1997
Bélarus	89 283	0,24	2012
Belgique ^a	119 424	0,32	2013
Belize	1 133	0,00	2000
Bénin	6 251	0,02	2000
Bhoutan	1 556	0,00	2000
Bolivie (État plurinational de)	43 665	0,12	2004
Bosnie-Herzégovine	31 095	0,08	2011
Botswana	6 140	0,02	2000
Brésil	923 544	2,48	2010
Brunéi Darussalam	n.d.	n/a	n/a
Bulgarie ^a	55 893	0,15	2013
Burkina Faso	21 593	0,06	2007
Burundi	26 474	0,07	2005
Cabo Verde	448	0,00	2000

<i>Parties</i>	<i>Equivalent CO₂ en Gg</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Année</i>
Cambodge	12 763	0,03	1994
Cameroun	165 725	0,45	1994
Canada	726 051	1,95	2013
Chili	91 576	0,25	2010
Chine	7 465 862	20,09	2005
Chypre ^a	8 319	0,02	2013
Colombie	153 885	0,41	2004
Comores	551	0,00	2000
Congo	2 065	0,01	2000
Costa Rica	12 384	0,03	2010
Côte d'Ivoire	271 198	0,73	2000
Croatie ^a	24 493	0,07	2013
Cuba	36 340	0,10	2002
Danemark ^a	56 001	0,15	2013
Djibouti	1 072	0,00	2000
Dominique	182	0,00	2005
Égypte	193 238	0,52	2000
El Salvador	11 069	0,03	2005
Émirats arabes unis	195 308	0,53	2005
Équateur	247 990	0,67	2006
Érythrée	3 934	0,01	2000
Espagne ^a	322 003	0,87	2013
Estonie ^a	21 741	0,06	2013
États-Unis d'Amérique	6 649 700	17,89	2013
Éthiopie	47 745	0,13	1995
ex-République yougoslave de Macédoine	12 265	0,03	2012
Fédération de Russie	2 799 434	7,53	2013
Fidji	2 710	0,01	2004
Finlande ^a	62 989	0,17	2013
France ^a	496 761	1,34	2013
Gabon	6 160	0,02	2000
Gambie	19 383	0,05	2000
Géorgie	12 219	0,03	2006
Ghana	33 660	0,09	2012
Grèce ^a	105 111	0,28	2013
Grenade	1 607	0,00	1994
Guatemala	14 742	0,04	1990
Guinée	5 058	0,01	1994
Guinée équatoriale	n.d.	n/a	n/a
Guinée-Bissau	6 078	0,02	2006
Guyane	3 072	0,01	2004
Haïti	6 683	0,02	2000
Honduras	10 298	0,03	2000

<i>Parties</i>	<i>Equivalent CO₂ en Gg</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Année</i>
Hongrie ^a	57 428	0,15	2013
îles Cook	70	0,00	2006
Îles Marshall	170	0,00	2010
Îles Salomon	294	0,00	1994
Inde	1 523 767	4,10	2000
Indonésie	554 334	1,49	2000
Iran (République islamique d')	483 669	1,30	2000
Iraq	72 658	0,20	1997
Irlande ^a	58 755	0,16	2013
Islande	4 731	0,01	2013
Israël	75 416	0,20	2010
Italie ^a	437 268	1,18	2013
Jamaïque	14 314	0,04	2005
Japon	1 407 800	3,79	2013
Jordanie	27 752	0,07	2006
Kazakhstan	313 442	0,84	2013
Kenya	21 466	0,06	1994
Kirghizistan	12 017	0,03	2005
Kiribati	170	0,00	2008
Koweït	32 373	0,09	1994
Lesotho	3 513	0,01	2000
Lettonie ^a	10 914	0,03	2013
Liban	24 653	0,07	2011
Libéria	8 022	0,02	2000
Libye	n.d.	n/a	n/a
Liechtenstein	225	0,00	2012
Lituanie ^a	19 946	0,05	2013
Luxembourg ^a	11 142	0,03	2013
Madagascar	29 344	0,08	2000
Malaisie	193 397	0,52	2000
Malawi	24 959	0,07	2000
Maldives	153	0,00	1994
Mali	11 742	0,03	2006
Malte ^a	2 788	0,01	2013
Maroc	59 700	0,16	2000
Maurice	4 758	0,01	2006
Mauritanie	6 863	0,02	2012
Mexique	632 880	1,70	2013
Micronésie (États fédérés de)	174	0,00	2000
Monaco	93	0,00	2012
Mongolie	17 711	0,05	2006
Monténégro	3 865	0,01	2011
Mozambique	8 224	0,02	1994

<i>Parties</i>	<i>Equivalent CO₂ en Gg</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Année</i>
Myanmar	38 375	0,10	2005
Namibie	5 180	0,01	2010
Nauru	19	0,00	2000
Népal	24 541	0,07	2000
Nicaragua	11 981	0,03	2000
Niger	13 627	0,04	2000
Nigéria	212 444	0,57	2000
Nioué	4 422	0,01	1994
Norvège	53 716	0,14	2013
Nouvelle-Zélande	80 962	0,22	2013
Oman	20 879	0,06	1994
Ouganda	27 560	0,07	2000
Ouzbékistan	199 837	0,54	2005
Pakistan	160 589	0,43	1994
Palaos	93	0,00	2000
Panama	9 708	0,03	2000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	5 012	0,01	1994
Paraguay	23 430	0,06	2000
Pays-Bas ^a	195 807	0,53	2013
Pérou	80 591	0,22	2010
Philippines	126 879	0,34	2000
Pologne ^a	394 892	1,06	2013
Portugal ^a	65 071	0,18	2013
Qatar	61 593	0,17	2007
République arabe syrienne	79 070	0,21	2005
République centrafricaine	5 225	0,01	2010
République de Corée	688 300	1,85	2012
République de Moldova	13 276	0,04	2010
République démocratique du Congo	22 434	0,06	2010
République démocratique populaire lao	8 898	0,02	2000
République dominicaine	26 433	0,07	2000
République populaire démocratique de Corée	87 330	0,23	2002
République tchèque ^a	127 144	0,34	2013
République-Unie de Tanzanie	40 506	0,11	1990
Roumanie ^a	110 928	0,30	2013
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^a	575 696	1,55	2013
Rwanda	6 180	0,02	2005
Sainte-Lucie	551	0,00	2000
Saint-Kitts-et-Nevis	164	0,00	1994
Saint-Marin	267	0,00	2010
Saint-Vincent-et-les Grenadines	410	0,00	1997
Samoa	352	0,00	2007
Sao Tomé-et-Principe	99	0,00	2005

<i>Parties</i>	<i>Equivalent CO₂ en Gg</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Année</i>
Sénégal	16 882	0,05	2000
Serbie	66 342	0,18	1998
Seychelles	330	0,00	2000
Sierra Leone	365 107	0,98	2000
Singapour	46 832	0,13	2010
Slovaquie ^a	43 679	0,12	2013
Slovénie ^a	18 166	0,05	2013
Somalie	n.d.	n/a	n/a
Soudan	67 840	0,18	2000
Soudan du Sud	n.d.	n/a	n/a
Sri Lanka	18 797	0,05	2000
Suède ^a	55 774	0,15	2013
Suisse	52 561	0,14	2013
Suriname	3 330	0,01	2003
Swaziland	18 658	0,05	2000
Tadjikistan	8 184	0,02	2010
Tchad	23 427	0,06	2000
Thaïlande	236 947	0,64	2000
Timor-Leste	1 277	0,00	2010
Togo	6 248	0,02	2005
Tonga	245	0,00	2000
Trinité-et-Tobago	16 006	0,04	1990
Tunisie	39 342	0,11	2010
Turkménistan	75 409	0,20	2004
Turquie	459 102	1,24	2013
Tuvalu	6	0,00	1994
Ukraine	385 933	1,04	2013
Uruguay	18 237	0,05	2010
Vanuatu	299	0,00	1994
Venezuela (République bolivarienne du)	192 192	0,52	1999
Viet Nam	266 049	0,72	2010
Yémen	25 742	0,07	2000
Zambie	14 405	0,04	2000
Zimbabwe	68 541	0,18	2000
Total	37 168 339	100	

Note : Données fondées sur les quantités les plus récentes communiquées par les Parties à la Convention dans leurs communications nationales, leurs rapports d'inventaire des gaz à effet de serre, leurs rapports biennaux ou leurs rapports biennaux actualisés. Puisque, dans de nombreux cas, les quantités communiquées par les Parties à la Convention ne comprenaient pas des données sur les émissions par les sources et les absorptions par les puits résultant d'activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie, ou, lorsque cela était le cas, ces émissions par les sources et ces absorptions par les puits avaient été estimées en suivant différentes méthodes, ces informations n'ont pas été prises en compte. En outre, puisque les quantités communiquées portent sur plusieurs années, le volume total communiqué dans le présent tableau devrait être utilisé aux seules fins de l'article 21 de l'Accord de Paris car il ne représente pas une estimation exacte des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

^a État membre de l'Union européenne. Les émissions de l'Union européenne s'établissaient à 4 488 404 gigagrammes en 2013, soit le total des émissions de ses États membres dans le présent tableau, ce qui correspond à 12,08 % du volume total des émissions indiqué dans celui-ci. Les émissions de l'Union européenne ne sont pas comptabilisées en sus de celles de ses États membres.

Annexe II

**Parties à la Convention, États observateurs et organismes
des Nations Unies ayant participé à la vingt et unième
session de la Conférence des Parties**

[Anglais seulement]

A. Parties to the Convention

Afghanistan	Cameroon	Fiji
Albania	Canada	Finland
Algeria	Central African Republic	France
Andorra	Chad	Gabon
Angola	Chile	Gambia
Antigua and Barbuda	China	Georgia
Argentina	Colombia	Germany
Armenia	Comoros	Ghana
Australia	Congo	Greece
Austria	Cook Islands	Grenada
Azerbaijan	Costa Rica	Guatemala
Bahamas	Côte d'Ivoire	Guinea
Bahrain	Croatia	Guinea-Bissau
Bangladesh	Cuba	Guyana
Barbados	Cyprus	Haiti
Belarus	Czech Republic	Honduras
Belgium	Democratic People's Republic of Korea	Hungary
Belize	Democratic Republic of the Congo	Iceland
Benin	Denmark	India
Bhutan	Djibouti	Indonesia
Bolivia (Plurinational State of)	Dominica	Iran (Islamic Republic of)
Bosnia and Herzegovina	Dominican Republic	Iraq
Botswana	Ecuador	Ireland
Brazil	Egypt	Israel
Brunei Darussalam	El Salvador	Italy
Bulgaria	Equatorial Guinea	Jamaica
Burkina Faso	Eritrea	Japan
Burundi	Estonia	Jordan
Cabo Verde	Ethiopia	Kazakhstan
Cambodia	European Union	Kenya
		Kiribati

Kuwait	Norway	Sudan
Kyrgyzstan	Oman	Suriname
Lao People's Democratic Republic	Pakistan	Swaziland
Latvia	Palau	Syrian Arab Republic
Lebanon	Panama	Sweden
Lesotho	Papua New Guinea	Switzerland
Liberia	Paraguay	Tajikistan
Libya	Peru	Thailand
Liechtenstein	Philippines	The former Yugoslav Republic of Macedonia
Lithuania	Poland	Timor-Leste
Luxembourg	Portugal	Togo
Madagascar	Qatar	Tonga
Malawi	Republic of Korea	Trinidad and Tobago
Malaysia	Republic of Moldova	Tunisia
Maldives	Romania	Turkey
Mali	Russian Federation	Turkmenistan
Malta	Rwanda	Tuvalu
Marshall Islands	Saint Kitts and Nevis	Uganda
Mauritania	Saint Lucia	Ukraine
Mauritius	Saint Vincent and the Grenadines	United Arab Emirates
Mexico	Samoa	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Micronesia (Federated States of)	San Marino	Ireland
Monaco	Sao Tome and Principe	United Republic of Tanzania
Mongolia	Saudi Arabia	United States of America
Montenegro	Senegal	Uruguay
Morocco	Serbia	Uzbekistan
Mozambique	Seychelles	Vanuatu
Myanmar	Sierra Leone	Venezuela (Bolivarian Republic of)
Namibia	Singapore	Viet Nam
Nauru	Slovakia	Yemen
Nepal	Slovenia	Zambia
Netherlands	Solomon Islands	Zimbabwe
New Zealand	Somalia	
Nicaragua	South Africa	
Niger	South Sudan	
Nigeria	Spain	
Niue	Sri Lanka	

B. Observer States

Holy See
State of Palestine

C. United Nations bodies and programmes

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights
Office of the United Nations High Commissioner for Refugees
Sustainable Energy for All
United Nations Capital Development Fund
United Nations Children's Fund
United Nations Conference on Trade and Development
United Nations Department of Economic and Social Affairs
United Nations Department of Public Information
United Nations Development Programme
United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific
United Nations Economic and Social Commission for Western Asia
United Nations Economic Commission for Africa
United Nations Economic Commission for Europe
United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean
United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women
United Nations Environment Programme
United Nations Global Compact
United Nations Human Settlements Programme
United Nations Institute for Training and Research
United Nations Office for Disaster Risk Reduction
United Nations Office for Project Services
United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
United Nations Office of the High Representative for the Least Developed Countries,
Landlocked Developing Countries and Small Island Developing States
United Nations Population Fund
United Nations Secretariat
United Nations System Chief Executives Board for Coordination
United Nations University
Universal Postal Union
World Food Programme

D. Convention secretariats

Convention on Biological Diversity
Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals

United Nations Convention to Combat Desertification

United Nations Forum on Forests

E. Specialized agencies and institutions of the United Nations system

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Global Environment Facility

Intergovernmental Oceanographic Commission

Intergovernmental Panel on Climate Change

International Civil Aviation Organization

International Criminal Court

International Fund for Agricultural Development

International Labour Organization

International Maritime Organization

International Monetary Fund

International Telecommunication Union

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

United Nations Industrial Development Organization

World Bank

World Health Organization

World Intellectual Property Organization

World Meteorological Organization

World Tourism Organization

F. Related organizations of the United Nations system

Green Climate Fund

International Atomic Energy Agency

International Trade Centre

Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol

World Trade Organization

Annexe III

Calendrier des sessions des organes de la Convention, 2016-2020

- Première session en 2016 : 16-26 mai
- Deuxième session en 2016 : 7-18 novembre
- Première session en 2017 : 8-18 mai
- Deuxième session en 2017 : 6-17 novembre
- Première session en 2018 : 30 avril-10 mai
- Deuxième session en 2018 : 5-16 novembre
- Première session en 2019 : 17-27 juin
- Deuxième session en 2019 : 11-22 novembre
- Première session en 2020 : 1^{er}-11 juin
- Deuxième session en 2020 : 9-20 novembre

Annexe IV

Documents dont était saisie la Conférence des Parties à sa vingt et unième session

[Anglais seulement]

FCCC/CP/2015/1 and Add.1	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/CP/2015/2	Summary report on the in-session workshop on long-term climate finance in 2015. Note by the secretariat
FCCC/CP/2015/3 and Add.1 and Add.1/Corr.1	Report of the Green Climate Fund to the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2015/4 and Add.1	Report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2015/5	Admission of observers: organizations applying for admission as observers. Note by the secretariat
FCCC/CP/2015/6	Report on gender composition. Note by the secretariat
FCCC/CP/2015/7	Synthesis report on the aggregate effect of the intended nationally determined contributions. Note by the secretariat
FCCC/CP/2015/8	Report of the Standing Committee on Finance to the Conference of the Parties
FCCC/CP/2015/9	Report on credentials. Report of the Bureau
FCCC/CP/2015/INF.1	Compilation and synthesis of the biennial submissions from developed country Parties on their strategies and approaches for scaling up climate finance from 2014 to 2020. Note by the secretariat
FCCC/CP/2015/INF.2	Third annual report to the Conference of the Parties on the operation of the registry of nationally appropriate mitigation actions. Note by the secretariat
FCCC/CP/2015/MISC.1	Views and recommendations from Parties on the elements to be taken into account in developing guidance to the Green Climate Fund. Submissions from Parties
FCCC/CP/2015/L.1	Draft report of the Conference of the Parties on its twenty-first session
FCCC/CP/2015/L.9/Rev.1	Adoption of the Paris Agreement. Proposal by the President
FCCC/SBSTA/2015/L.15	Draft report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its forty-third session

FCCC/SBI/2015/L.19	Draft report of the Subsidiary Body for Implementation on its forty-third session
FCCC/SBI/2015/L.20	Outcome of the first round of the international assessment and review process (2014–2015). Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2015/L.21	Work of the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2015/L.23	Revision of the “Guidelines for the preparation of national communications by Parties included in Annex I to the Convention, Part II: UNFCCC reporting guidelines on national communications”. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2015/L.24	Provision of financial and technical support. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2015/L.31	Gender and climate change. Draft conclusion proposed by the Chair
FCCC/ADP/2015/L.5	Draft report of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action on the twelfth part of its second session, held in Paris from 29 November to 5 December 2015
FCCC/ADP/2015/L.6/Rev.1 and Add.1	Draft Paris Outcome. Revised draft conclusions proposed by the Co-Chairs

Other documents before the session

FCCC/CP/1996/2	Organizational matters: adoption of the rules of procedure. Note by the secretariat
FCCC/CP/2009/3	Draft protocol to the Convention prepared by the Government of Japan for adoption at the fifteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2009/4	Draft protocol to the Convention presented by the Government of Tuvalu under Article 17 of the Convention. Note by the secretariat
FCCC/CP/2009/5	Draft protocol to the Convention prepared by the Government of Australia for adoption at the fifteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2009/6	Draft protocol to the Convention prepared by the Government of Costa Rica to be adopted at the fifteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2009/7	Draft implementing agreement under the Convention prepared by the Government of the United States of America for adoption at the fifteenth session of the Conference of the Parties.

	Note by the secretariat
FCCC/CP/2010/3	Proposed protocol to the Convention submitted by Grenada for adoption at the sixteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2011/4/Rev.1	Revised proposal from Papua New Guinea and Mexico to amend Articles 7 and 18 of the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SB/2015/1	Joint annual report of the Technology Executive Committee and the Climate Technology Centre and Network for 2015
FCCC/SBSTA/2015/2 and Add.1 and 2	Report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its forty-second session, held in Bonn from 1 to 11 June 2015
FCCC/SBI/2015/10 and Add 1	Report of the Subsidiary Body for Implementation on its forty-second session, held in Bonn from 1 to 11 June 2015
FCCC/ADP/2014/4	Report of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action on the seventh part of its second session, held in Lima from 2 to 13 December 2014
FCCC/ADP/2015/2	Report of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action on the eighth part of its second session, held in Geneva from 8 to 13 February 2015
FCCC/ADP/2015/3	Report of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action on the ninth part of its second session, held in Bonn from 1 to 11 June 2015
FCCC/ADP/2015/4	Report of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action on the tenth part of its second session, held in Bonn from 31 August to 4 September 2015
FCCC/ADP/2015/5	Report of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action on the eleventh part of its second session, held in Bonn from 19 to 23 October 2015
FCCC/TP/2015/4 and Add.1 and 2	Updated compilation of information on mitigation benefits of actions, initiatives and options to enhance mitigation ambition. Technical paper
FCCC/CP/2014/6	Linkages between the Technology Mechanism and the Financial Mechanism of the Convention: recommendations of the Technology Executive Committee